

Guide des déchets

Alénya • Corneilla-del-Vercol • Montescot
• Latour-Bas-Elne • Saint-Cyprien • Théza



STOP AUX DÉCHETS DANS LA MER



De nos jours, 80 % des déchets polluant la mer, dont la Méditerranée, viennent de l'activité humaine. Cette accumulation de débris, dont de nombreux plastiques et microparticules, menace la biodiversité et le monde marin.

Dépôts sauvages, masques, tri sélectif mal conditionné : les déchets rejoignent la mer via nos égouts et nos cours d'eau.

Sud Roussillon se mobilise pour que cela cesse.



*Informez-vous et obtenez un bac à tri sélectif plus grand
au 04 68 37 30 60*



EDITO

Trions, réduisons, recyclons !

La gestion des déchets est une mission essentielle des communautés de communes, touchant chacun dans son quotidien. Bien pensée, optimisée, elle est synonyme de cadre de vie de qualité et de salubrité.

Mais, pour parvenir à ces fins, cette gestion doit recueillir l'adhésion de tous les habitants. Vous êtes – et nous pouvons en être fiers – de plus en plus nombreux à avoir adopté les réflexes du tri sélectif et du compost. Nous devons aujourd'hui voir plus loin : réduire la quantité totale de nos déchets. Des progrès restent aussi à faire en matière de civisme, en déposant nos encombrants à la déchèterie plutôt qu'en pleine nature, en ne laissant plus de déchets autour des conteneurs... Des solutions existent et Sud Roussillon vous les détaille dans ce document.

Ce Guide, que vous offre la Communauté de communes, vous rappelle les règles à suivre en matière de tri. Des règles qu'il est important de respecter pour notre vie en communauté et notre bien-être. Également au fil de ces pages, sont détaillées les autres collectes, les végétaux, les DASRI ou encore la valorisation des déchets.

Bonne lecture !

Jean-Jacques Thibaut

Quatrième Vice-président de la Communauté de communes Sud Roussillon
délégué à la compétence Déchets
Maire de Théza

SOMMAIRE

DÉCHETS MÉNAGERS 4

JOURS DE COLLECTE 5

TRI SÉLECTIF 6-7

COLLECTE DU VERRE - ENCOMBRANTS 8

DÉCHETS VERTS 9

DASRI ET DÉCHETS ÉLECTRONIQUES 10

LES SAPINS 11

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE 12-13

REVALORISATION ET
RÉDUCTION DES DÉCHETS 14-17

DÉPÔTS SAUVAGES, QUE FAIRE ? 18

INFORMATIONS PRATIQUES 19

DÉCHETS MÉNAGERS

Poubelle ordures ménagères ou points d'apport volontaire

• La collecte en porte-à-porte

Selon les communes et les différents quartiers de la Communauté de communes Sud Roussillon, la collecte des déchets ménagers s'effectue soit en porte-à-porte, avec les poubelles à couvercle bleu, soit en apport volontaire.

Le territoire attirant beaucoup de monde en saison estivale, les ordures ménagères sont plus nombreuses sur ces périodes. L'organisation des collectes varie selon les saisons (*planning ci-contre*). Sur la zone ultra-touristique de Saint-Cyprien, le nombre de passages est largement augmenté l'été.



Rentrez vos poubelles

Une fois que votre poubelle a été collectée par les ripeurs, pensez à la rentrer. Si une personne chute ou se blesse à cause de votre bac bleu ou jaune, vous êtes juridiquement responsable de cet accident.







• En points d'apport volontaire

Colonnes enterrées ou semi-enterrées, les points d'apport volontaire maillent tout le territoire. Ils sont à disposition des usagers pour le dépôt des déchets ménagers.

Liste des points d'apport volontaire disponible auprès du Pôle Déchets au 04 68 37 30 60.

JOURS DE COLLECTE













SAISON ESTIVALE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI Tous les 15 jours	JEUDI Tous les 15 jours	VENDREDI	SAMEDI
CORNEILLA-DEL-VERCOL		MATIN 		MATIN 		MATIN 
MONTESCOT		MATIN 		MATIN 		MATIN 
THÉZA		MATIN 		MATIN 		MATIN 
ALÉNYA		SOIR 		SOIR 		SOIR 
LATOUR-BAS-ELNE		SOIR 		SOIR 		SOIR 
SAINT-CYPRIEN	Plage : SOIR  Village : MATIN		Plage : SOIR  Village : MATIN		Plage : SOIR  Village : MATIN	

Ordures ménagères (2 fois/semaine en été)

Tri sélectif (tous les 15 jours)

HORS SAISON ESTIVALE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI Tous les 15 jours	JEUDI Tous les 15 jours	VENDREDI	SAMEDI
CORNEILLA-DEL-VERCOL		MATIN 		MATIN 		
MONTESCOT		MATIN 		MATIN 		
THÉZA		MATIN 		MATIN 		
ALÉNYA		MATIN 		MATIN 		
LATOUR-BAS-ELNE				MATIN 		MATIN 
SAINT-CYPRIEN	Plage MATIN 		MATIN 		Village MATIN 	

Calendrier consultable sur le site www.sudroussillon.fr

Ordures ménagères (1 fois/semaine en hiver)

Tri sélectif (tous les 15 jours)

TRI SÉLECTIF

*60 % du volume de nos déchets est composé d'emballages recyclables.
Voici ce qui peut aller dans le bac jaune de tri sélectif.*



- **Dans ce bac, pas de sac, que du vrac !** Pour des raisons de sécurité, les sacs plastique, même remplis d'objets recyclables, ne sont pas ouverts au centre de tri... donc perdus. Quand on trie, on oublie à tout prix le contenant sac plastique
- **Pas d'objets imbriqués.** Emboîter les objets triés les uns dans les autres est pratique. Mais ces éléments ne seront pas triés, car pas reconnus comme valables.
- **On compacte.** Pour gagner de l'espace dans son bac sélectif, le bon réflexe : écraser et compacter.



Une collecte par quinzaine

La collecte du tri sélectif a lieu tous les quinze jours, selon un calendrier précis.
A télécharger sur www.sudroussillon.fr

LA COLLECTE DU VERRE EFFECTUÉE EN APPORT VOLONTAIRE

Plus de **120 colonnes** aériennes et enterrées sont disponibles sur l'ensemble du territoire. Ces points d'apport volontaire permettent chaque année de récolter près d'un millier de tonnes de verre, qui sont ensuite recyclées. Encore insuffisant... trop de bocaux et de bouteilles en verre finissent avec les ordures ménagères ou le tri sélectif. Pourtant, cette matière est l'une des seules recyclable à l'infini.

Tous au Drive !

Afin d'encourager les usagers à trier encore plus facilement, la Communauté de communes Sud Roussillon a installé des "drive verre" sur son territoire.

Liste disponible sur www.sudroussillon.fr



ENCOMBRANTS DIVERS

Service à la personne

Meubles, matelas, petit ou gros électroménager... : les encombrants divers doivent être portés en déchèterie. Toutefois, pour ne pas pénaliser les personnes ayant des difficultés à se déplacer, la Communauté de communes assure un service de collecte à domicile.

Service exceptionnel, sur rendez-vous au 04 68 37 30 60.
Réservé aux personnes à mobilité réduite et personnes âgées.
Valable pour un encombrant à la fois.

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Sur le territoire Sud Roussillon, les déchets verts sont collectés une fois par semaine. Calendrier des passages à retrouver sur www.sudroussillon.fr

Les végétaux, soit les déchets de jardin et ceux produits par la taille d'une haie ou d'un arbre, doivent être sortis la veille du jour de collecte. Afin de faciliter le travail des agents, ils doivent être conditionnés en fagots ou en contenants, de 25 kg maximum.

Les big bag et sacs sont interdits.

Pour les volumes plus importants, dépôt obligatoire en déchèterie intercommunale.



Pour les volumes de déchets verts excédant les 3m³, Sud Roussillon peut mettre à disposition une benne spéciale Déchets verts. Elle est rendue disponible 24h ou 48h, contre une participation de 15 €.

Renseignements et réservations au 04 68 37 30 60.



Équipez-vous !

Des conteneurs à déchets verts sont en vente auprès de la Communauté de communes Sud Roussillon. Suivant les besoins, des bacs de différents volumes sont disponibles. Détails des tarifs auprès du Pôle Déchets au 04 68 37 30 60.

Le conteneur à déchets verts existe en trois tailles

LES DÉCHETS DE SOINS

Près de 1,4 million de Français sont soignés chaque année à domicile. Lancettes, guides de cathéters, seringues : ces déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) se retrouvent trop souvent dans le tri sélectif ou les ordures ménagères. Or, leur présence est dangereuse pour les agents de collecte et de tri.

Les DASRI doivent être rapportés en points de collecte spécifiques (pharmacies). Les patients peuvent y récupérer gratuitement des boîtes spéciales pour les stocker. Une fois remplies, elles sont à retourner en pharmacie, où un éco-organisme les récupère afin de les retraiter.



Où déposer vos DASRI ?

Pharmacie Roger, avenue du Roussillon à Saint-Cyprien
Pharmacie Santini, boulevard Maillol à Saint-Cyprien
Pharmacie du Port, quai Rimbaud à Saint-Cyprien

Pharmacie d'Alénya, rue Debussy
Pharmacie Pages, route du Stade à Corneilla-del-Vercol
Pharmacie de Latour-Bas-Elne, avenue d'Elne

LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Téléviseurs, luminaires, fers, réfrigérateurs, machines à laver, ordinateurs...

Nos logements regorgent d'appareils ménagers. Mais après ?

Que faire de ces Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ?

- Si l'objet est en bon état, réparation ou don à une association caritative.
- Si on veut jeter, dépôt en déchèterie intercommunale à Saint-Cyprien.
- Reprise par les distributeurs lors de la livraison d'un appareil neuf.

Service financé par l'éco-taxe.



UNE SECONDE VIE POUR NOS SAPINS DE NOËL

Ce sont les stars des fêtes : les sapins de Noël. Alors qu'en janvier, ces arbres peuvent terminer à la poubelle (ou à la cave pour les sapins artificiels), Sud Roussillon souhaite leur donner une seconde chance.

• Les sapins naturels avec racines

En janvier 2021, la Communauté de communes a lancé une grande opération, "Replantons nos sapins". Les sapins naturels vivants récupérés lors des collectes de déchets verts ont été réimplantés sur des territoires intercommunaux, créant des espaces de verdure, haies et forêts naturelles. La seconde vie offerte à ces arbres est un atout pour la biodiversité : leur présence développe un nouvel écosystème pour faune et flore et favorise les microclimats.

• Les sapins naturels sans racines

Une fois collectés et desséchés, les sapins coupés sont broyés et les copeaux réutilisés, en étant mêlés à du compost ou du broyat. Ces matières organiques sont répandues dans les espaces verts intercommunaux ou les espaces protégés du littoral de Saint-Cyprien, luttant ainsi contre l'érosion marine.

Lancée à l'hiver 2020-2021, l'opération de replantation de sapins est renouvelable.



Avant les fêtes, pensez à privilégier les sapins naturels avec racines !
Sud Roussillon les replantera dans ses territoires intercommunaux.

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE



Déchèterie intercommunale Sud Roussillon - Ecopôle route d'Alénya - 66750 Saint-Cyprien

Horaires
d'ouverture :

• *Mi-septembre - Mi-avril :*
Du lundi au samedi : 9h-12h – 14h-17h
Dimanche matin : 9h-12h

• *Mi-avril - Mi-septembre :*
Du lundi au samedi : 8h-12h – 14h-17h
Dimanche matin : 9h-12h

L'accès à la déchèterie intercommunale se fait sur présentation obligatoire de la carte. La pesée des dépôts est effectuée à l'entrée, grâce à un système automatisé. 4 tonnes de déchets par an et par foyer peuvent être déposées gratuitement. Chaque tonne supplémentaire est facturée 140 €.

La carte de déchèterie est gratuite pour les résidents de l'intercommunalité. Elle est remise au siège de Sud Roussillon, sur présentation d'un justificatif de domicile. Demande également possible par courrier ou mail, avec copie du justificatif de domicile.



Ce qu'on peut déposer en déchèterie intercommunale

- Cartons épais
- Troncs d'arbres, déchets verts
- Meubles et éco-mobilier
- Gravats
- Ferraille
- Plâtre
- Déchets électriques et électroniques
- Huiles de moteur et de vidange
- Tout-venant
- Pneus, extincteurs, fusées de détresse d'ici l'été 2021

DÉCHETS : DU TRI À LA CHALEUR URBAINE

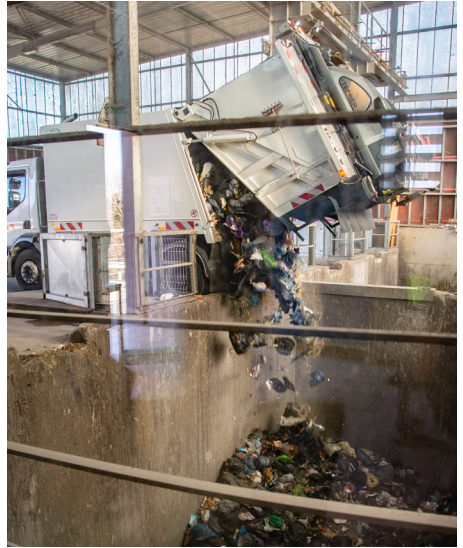
Le bac de tri sélectif, et ensuite ?

Après leur collecte, les conteneurs jaunes sont acheminés par camions-bennes jusqu'au quai de transfert intercommunal à Saint-Cyprien. Là, ils sont chargés dans des remorques, direction l'Usine de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) à Calce.

Les déchets des 226 communes du département y sont transportés.

A l'UTVE, les équipes respectent différentes étapes :

- Tri mécanique à l'aimant pour le fer
- Tri optique
- Tri manuel par des valoristes



Les ordures ménagères et déchets qui ne peuvent être valorisés et recyclés sont dirigés vers l'incinérateur du centre. Ce dernier est au cœur d'un système de chaleur urbaine intelligente, grâce auquel plusieurs bâtiments publics pourront être alimentés en énergie.



La seconde vie des déchets

Cartonnette et papier



Bouteille plastique



Boîte de conserve



Aluminium



Verre

(recyclable à l'infini)



RÉDUIRE

LA RÈGLE DES 5R

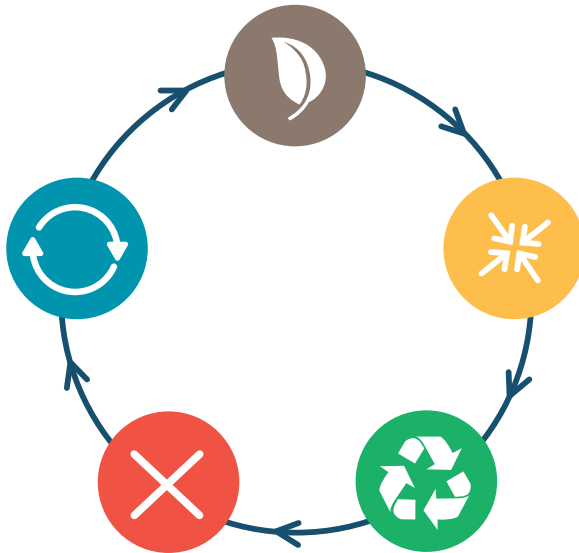
Pour réduire la quantité de déchets produite au quotidien, appliquons ces règles simples de prévention.

REDONNER A LA TERRE

Soit le compostage des matières organiques, comme les déchets de cuisine.

REUTILISER

On réutilise ou répare les objets qui peuvent l'être. Sinon, on peut aussi les donner.



REDUIRE

On réduit sa consommation de biens, on loue et on emprunte dès qu'on peut.

REFUSER

Dire stop aux produits à usage unique, en privilégiant des équipements et une consommation plus durables (gourdes, sacs en tissu, couverts, tasses au lieu de gobelets, contenants...).

RECYCLER

Ce qui ne peut être refusé, réduit ou réutilisé doit être recyclé. Des bacs et collectes spécifiques existent pour chaque déchet à recycler.

Quels avantages à suivre les 5R ?

- Economies financières
- Gain de temps
- Elimination de substances polluantes
- Bienfaits pour la préservation de l'environnement

SES DÉCHETS

GESTES ET ASTUCES À APPLIQUER CHEZ SOI

A table

- Garder à l'œil les dates limites de consommation (DLC). Cuisiner en priorité les aliments les plus proches de la date de péremption.
- Accommoder les restes alimentaires, grâce aux recettes anti-gaspi trouvables sur Internet.
- Privilégier l'eau du robinet plutôt qu'en bouteille.
- Oui à la coupe (charcuterie, boucherie, fromages...) et au vrac (produits secs, légumes, céréales).

Dans les placards

- Acheter responsable (produits locaux, de saison, produits ménagers concentrés...).
- Fabriquer ses produits ménagers.
- Éviter les produits jetables et/ou non recyclables.

Dans le dressing

- Recycler ses textiles.
- A partir d'anciens textiles, on fabrique d'autres objets (sacs, masques, emballages cadeaux pliables, etc.).
- Donner ses vêtements.

Des colonnes à textiles sont à disposition sur le territoire pour déposer vêtements, chaussures, accessoires, linge de maison encore utilisables. Ils sont ensuite donnés à des usines d'effilochage, friperies et chiffonneries.



Mais aussi...

- Poser un autocollant "STOP PUB" sur sa boîte aux lettres
- Utiliser du papier recyclé
- Utiliser le verso d'une feuille comme brouillon
- Donner ce qu'on n'utilise plus à des associations



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Les personnes surprises en train de déposer leurs ordures hors des lieux prévus à cet effet (à côté des conteneurs des points d'apport volontaire, sur la voie publique ou dans la nature) risquent une contravention de deuxième classe. Selon le Code pénal, elles devront s'acquitter d'une amende de 450 € si elles sont venues à pied. Si le dépôt a été effectué à l'aide d'un véhicule, l'amende atteint les 1500 €.

Pour une récidive, la contravention peut s'élever à 3000 €.



Attention à la photo !

Des pièges photo sont dispersés sur tout le territoire intercommunal pour maintenir la salubrité publique. En cas d'infraction, vous pouvez être pris sur le fait !



Un agent affecté à la lutte contre les dépôts sauvages

Depuis janvier 2021, un Agent de surveillance et de sécurité pour l'environnement (ASSE) œuvre contre les dépôts sauvages et autres incivilités en matière de propreté des voies publiques.

En collaboration avec les polices municipales du territoire, notre agent Patrick Jauzy procède à des contrôles, de la prévention et des verbalisations au besoin.



INFORMATIONS PRATIQUES

QUE FAIRE SI... ?

- **Mon conteneur a été volé ou cassé ?** Sur simple appel, Sud Roussillon le remplace pour vous gratuitement.
- **Ma poubelle jaune déborde ?** Les déchets doivent être compactés avant d'être mis au tri sélectif. Si votre conteneur est trop petit, Sud Roussillon le remplace par un bac plus adapté.
- **J'ai des déchets verts ?** Je pense à la collecte des déchets verts, qui passe bientôt dans ma commune. Ils doivent être mis en fagot de moins de 25 kg, en comporte ou conteneurs, et sortis seulement la veille au soir sur la voie publique.
- **Je déménage ou j'emménage ?** Pour la livraison ou le retrait de bacs de collecte, jaune ou bleu, ou pour toute création de carte de déchèterie, contactez l'accueil de Sud Roussillon au 04 68 37 30 60.
- **Je veux composter ?** Des composteurs peuvent être fournis par la Communauté de communes. Livraison à domicile et accompagnement par un agent.
- **Je suis restaurateur ou commerçant ?** Vos déchets verre et huiles alimentaires usagées peuvent être collectés en porte-à-porte sur simple demande. Les tournées sont régulièrement planifiées.
- **J'ai perdu ma carte de déchèterie ?** En cas de perte ou de vol, une autre carte vous sera délivrée, au tarif de 10 €. Chèque à l'ordre du Trésor public.
- **Pour mes déchets, j'hésite entre bac jaune et bac bleu ?** En cas de doute, je jette dans la poubelle bleue : pas idéal mais toujours mieux qu'une erreur de tri.

Renseignements, questions ou problème de collecte :
contacter Sud Roussillon au 04 68 37 30 60.
Plus de questions-réponses sur www.sudroussillon.fr

Nathalie, ambassadrice du tri



Philippe, ripeur



Sud Roussillon à vos côtés au quotidien



Nicolas, chauffeur



Stéphane, responsable des équipes Ref. 5026-Se